

---

## MUNICIPALITE

### REPONSE ECRITE

à la question de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli concernant  
la liste d'attente des crèches-garderies communales et  
les propositions faites aux parents ne trouvant pas de places pour leurs enfants

---

Renens, le 29 août 2013

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 23 mai 2013, Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli a posé plusieurs questions concernant l'état de la liste d'attente pour les places en crèches-garderies communales et les propositions faites aux parents qui ne trouvent pas de places pour leurs enfants.

#### Nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente

Au 15 août 2013, la liste d'attente des lieux d'accueil collectifs et en accueil familial de notre commune permet de dénombrer la présence de 523 demandes de placement, toutes classes d'âges confondues.

Les demandes se répartissent par classe d'âge de la façon suivante :

- Bébé à naître ou bébés de moins de 3 mois : 65 demandes (env. 12%)
- Bébé de 3 à 18 mois : 105 demandes (env. 20 %)
- Trotteurs de 18 à 30 mois : 86 demandes (env. 17%)
- Moyens de 30 mois à 4.5 ans : 158 demandes (env. 30%)
- Ecoliers de plus 4.5 ans : 109 demandes (env. 21%)

Ces chiffres sont cependant à relativiser. Tout d'abord, ils fluctuent fortement au cours du temps (par exemple, le dernier pointage au 12 juin 2013 faisait ressortir un total de demandes de 450). Ensuite, chaque demande de placement compte pour une, même si elle porte sur un placement à temps partiel. Finalement, un certain nombre de demandes concerne des situations pour lesquelles les parents ont trouvé une solution de garde

provisoire (temporaire ou hors des structures communales), mais qui désirent que leur demande continue à figurer dans la liste, dans l'attente d'une solution meilleure.

### Degré et fréquence de la mise à jour de la liste

La liste est mise à jour une fois par an par un mailing collectif. Des mises à jour partielles interviennent au quotidien, au fur et à mesure des appels des parents. L'intention du service est de conserver des mises à jour annuelles, mais de les répartir par tranches sur tous les mois de l'année, ceci afin d'éviter les à-coups.

### Propositions faites pour aider les parents qui n'obtiennent pas de places

Dans la mesure où il existe des places disponibles à temps partiel, notre service propose aux parents de placer leur enfant en remplissant un ou plusieurs de ces moments disponibles. Cela ne permet certes pas de satisfaire pleinement à la demande, mais permet tout au moins un premier placement et donne la possibilité « d'entrer » dans l'une ou l'autre des crèches-garderie dans l'attente d'un taux de placement meilleur. Cela vaut aussi pour un placement partiel en milieu familial.

Dans les cas où une solution partielle n'est pas possible ou ne convient pas, d'autres alternatives sont proposées : la recherche d'une place dans un lieu d'accueil d'un partenaire du réseau Renens-Crissier, dans l'un des deux jardins d'enfants (Lapins Bleus ou Pinocchio) ou dans une garderie privée. Le personnel de nos lieux d'accueil répond toujours de manière empathique aux parents, mais doit souvent faire part de son impuissance à trouver une solution.

### Situation à l'accueil familial de jour pour pallier aux manques de l'accueil collectif

Notre structure d'accueil familial de jour Renens-Crissier compte 44 accueillantes pour un placement de 214 enfants. Le nombre d'accueillantes va augmenter jusqu'à une cinquantaine compte tenu des nouvelles candidates en cours d'évaluation et en voie d'obtenir leur autorisation d'accueil. Malgré cela, le nombre d'accueillantes est insuffisant par rapport à la demande et il n'est pas aisé de l'augmenter à notre guise, la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) étant plutôt exigeante afin de garantir des conditions de garde correctes de l'enfant. L'autorisation d'accueillir un ou plusieurs enfants à la journée n'est pas accordée à chaque personne qui en fait la demande.

Les alternatives proposées aux parents cherchant à placer leur enfant en accueil familial sont l'engagement d'une jeune fille au pair dans leur foyer via Pro Filia ou l'engagement d'une personne de confiance pour garder leur enfant à leur propre domicile.

### Perspectives de développement de places d'accueil communales

Plusieurs projets ou réflexions sont en cours afin d'offrir davantage de places d'accueil aux familles de Renens, notamment :

- Augmentation de 5 places au Foyer Ste-Famille à la rentrée 2014
- Augmentation de 5 places aux Jardin d'enfants Les lapins Bleus en 2014 et réflexion sur la création d'une UAPE dans ce lieu, en combinaison avec le Jardin d'enfants Les Lapins Bleus
- Etude de l'agrandissement de la crèche-garderie Le Tournesol dans le cadre de la rénovation de la Grange (inscrit au plan des investissements 2015-2016)
- Nouvelle structure d'accueil de 44 places dans le quartier des entrepôts (inscrite au plan des investissements 2016-2017)

- Nouvelle structure d'accueil dans le quartier de Malley (inscrite au plan des investissements 2017-2021)
- Renforcement de l'accueil familial de jour
- Réflexion sur le financement de places d'accueil dans des structures privées.

La Municipalité est consciente de l'importance des besoins et du manque chronique de places d'accueil pour enfants sur son territoire. Elle regrette de ne pas pouvoir satisfaire à toutes les demandes et désire remédier progressivement à cette situation dans la limite de ses moyens financiers. Elle rappelle que le manque de places d'accueil n'est pas nouveau et qu'un effort important de rattrapage a eu lieu dans les 10 dernières années. (cf. la réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Rosana Joliat intitulée "Allo, ma maman doit reprendre son travail", du 30 janvier 2012).

---

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir ainsi répondu à la question de Mme la Conseillère communale Victoria Ravaioli relative à l'état de la liste d'attente pour les places en crèches-garderies communales et les propositions faites aux parents ne trouvant pas de places pour leurs enfants.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)    Jean-Daniel LEYVRAZ